MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
des ressources humaines

Le Ministre de l'éducation nationale
La Ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 2004-272 du 24 mars 2004 relatif au statut particulier des conseillers techniques et pédagogiques supérieurs ;
Vu le décret n° 2005-1090 du 1er septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'Etat ;
Vu l'arrêté du 24 mars 2026 relatif aux taux de promotion dans certains corps de fonctionnaires relevant du ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative,

ARRETENT

Article 1er – Les conseillers techniques et pédagogiques supérieurs dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès à la hors classe au titre de l'année 2026 :

Domaine du sport :

1 – Mme DUPOND Martine
2 – M. BOURGEAIS Pascal
3 – M. GUIDI Olivier
4 – M. CHAREYRON Daniel
5 – M. GERGES Patrice
6 – M. PORTE Bernard
7 – M. CHAULLET Pascal
8 – M. JEAN Arnaud
9 – Mme VEYRIER Cécile
10 – Mme BORDAS Sophie

Domaine de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative :

1 – Mme CORRIOL Sandrine
2 – Mme FICHTER Ingrid
3 – M. BEDDOUK Jean-Gabriel

Article 2 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 23/11/2026

P / les ministres et par délégation,

L'adjointe au sous-directeur
des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, pédagogiques, sociaux et de santé

Alice LEBREDONCHEL